



COMITE DIRECTEUR

SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2016

Le rôle du délégué du comité directeur
auprès des commissions nationales

LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ DU COMITÉ DIRECTEUR AUPRÈS DES COMMISSIONS NATIONALES

Le Comité Directeur délègue un de ses membres auprès de chacune des Commissions Nationales, dans le but :

- d'assurer un fonctionnement optimum des commissions nationales,
- d'être en phase avec les problématiques des activités,
- de veiller à la nécessaire transmission d'informations (ascendante/descendante)
- de concourir à la mise en œuvre de ses objectifs,

LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ DU COMITÉ DIRECTEUR AUPRÈS DES COMMISSIONS NATIONALES

Ces fonctions, déterminantes pour valoriser le développement de nos activités, requièrent une stratégie commune à chacun d'entre nous. A savoir :

- Nous sommes porteurs du projet éducatif et du plan de développement fédéral
- Nous avons mission du CODIR et de son Président
- Nous veillons au sens donné aux actions des CN
- Nous sommes garants des missions dévolues aux CN

LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ DU COMITÉ DIRECTEUR AUPRÈS DES COMMISSIONS NATIONALES

Sur un plan pratique :

- Nous n'avons pas vocation à faire à la place de
- Nous nous attachons les compétences des services et de la DTN
- Nous sommes des facilitateurs et l'interface naturelle sur les sujets « politiques »
- Nous rendons compte objectivement des avancées et des difficultés

LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ DU COMITÉ DIRECTEUR AUPRÈS DES COMMISSIONS NATIONALES

Claude SCHMIT

Dominique JOLY

Patrick LAURENDEAU

Laurence MUNOZ

LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ DU COMITÉ DIRECTEUR AUPRÈS DES COMMISSIONS NATIONALES

ECHANGES